

2008/848 - Programmation complémentaire n° 2 chantiers jeunes - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.
(Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/11/2008, p. 2000)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui concerne une programmation complémentaire des chantiers jeunes, validée par la Commission Prévention Jeunesse.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, ces chantiers jeunes sont importants à plus d'un titre. Ils permettent en effet à des jeunes situés dans des quartiers dits « sensibles », d'avoir pour les plus jeunes une activité pendant les congés scolaires et une première expérience, pour les plus âgés, les plus grands, les 16-25 ans, dans le monde du travail via un CDD leur permettant d'avoir une rétribution à peu près équivalente au SMIC et dans un partenariat dans lequel on retrouve les MJC, les centres sociaux et très souvent les bailleurs sociaux.

Cette politique a été initiée lors de l'ancien mandat, je tiens d'ailleurs à citer la personne à l'origine de cela, il s'agit de M. Pelaez, alors Adjoint à la jeunesse qui avait, à vos côtés, mis en place ces chantiers d'insertion qui n'ont fait que croître en matière de jeunes qui en bénéficient puisque, selon les chiffres que j'ai pu obtenir par vos services, en 2006 au début donc de ce dispositif, 195 jeunes bénéficiaient de ces chantiers et actuellement, cette année, nous en sommes à 286, ce qui fait près de 100 jeunes supplémentaires pour un budget qui est passé, lui, de 60.000 euros à 70.000 euros.

Le Groupe Démocrates souhaite, d'ailleurs, que pour la prochaine année, nous puissions enregistrer une hausse du même niveau, sur une année, c'est-à-dire qu'il serait important de passer à plus de 300 jeunes bénéficiaires de ces chantiers, c'est d'autant plus important que dans cette période de crise économique et donc de crise de l'emploi, ces jeunes-là sont souvent les plus éloignés de l'emploi et c'est important que les pouvoirs publics se mobilisent pour les soutenir.

Par contre, notre Groupe déplore une autre situation qui concerne les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) qui eux, sont une forme de chantiers jeunes mais sur une durée de six mois. Ce n'est pas du fait de notre collectivité, ce n'est pas du fait de la Ville de Lyon, puisque si ces ACI sont en perte de vitesse c'est en grande partie dû à l'Etat qui a annoncé il y a quelques temps de cela, une diminution des crédits. Ce qui provoque pour certains ACI, dont un situé dans le 8^e arrondissement qui se nomme l'ACI « Zigzag », une cessation d'activité pure et simple alors même qu'il avait fait ses preuves auprès de tous ses partenaires.

L'Etat semble revenir sur cette décision donnant l'impression d'être un peu un état girouette qui, à un moment donné était porté par un

vent libéral, et qui maintenant est plus porté par un vent étatiste. On constatera par le concret ce qui se passera, mais il est important que ces ACl puissent perdurer et que l'on voit augmenter le nombre de jeunes pouvant bénéficier de ces chantiers.

Je tiens, pour conclure, à porter « un coup de chapeau » à tous ces animateurs, à tous ces éducateurs qui travaillent auprès de ces jeunes dans des conditions qui ne sont pas toujours très faciles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)